Formation Homme Trafic

Réf : FC – HT

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligation pour l'employeur de mettre en œuvre une politique de prévention s'appuyant sur les 9 principes généraux de prévention.
Responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé physique et mentale des salariés avec obligation de résultats/moyens renforcés.
Code du Travail, art. R4214-17 : « Les postes de travail, voies de circulation et autres emplacements ou installations à l'air libre destinés à être occupés ou utilisés par des travailleurs lors de leurs activités sont conçus de telle sorte que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre. »

PUBLIC CONCERNE

Toute personne salariée travaillant sur chantier pour une entreprise de travaux public

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Réguler et assurer la circulation des camions et engins de chantiers en sécurité
- Assurer sa sécurité et celle des autres personnels

CONTENU :

Théorie

Rôle et avantages de l'homme trafic
Obligations réglementaires
Statistiques d'accidents
Organisation du chantier et plan de circulation
Les zone de chargement / déchargement
Les gestes conventionnels de commandement
Comment éviter un accident
Réagir face à un accident
Réagir en cas d'accident corporel

Pratique

Mise en application pratique sur le terrain (chantier ou dépôt)

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance d'exposés, d'études de cas et d'exercices pratiques.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Diaporama – échanges – outils d'analyses – outils de prévention

EVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation menée durant la formation avec les exercices d'applications.

INTERVENANT

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

Attestation de fin de formation

DUREE FORMATION	RECYCLAGE	NOMBRE STAGIAIRES
1 jour (7 heures de face à face pédagogique)	Un Maintien et Actualisation des Compétences est recommandé tous les 3 ans.	- maximum 10 personnes - minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.